



PROCES VERBAL

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du 12 décembre 2023

Date de convocation : 07/12/2023
Date d'affichage : 07/12/2023

Conseillers en exercice : 11
Conseillers Présents : 9
Quorum : 6
Votants : 9

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre, à 18 H, le conseil d'administration du CCAS légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Président.

Étaient présents : MM Didier TORCHÉ, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Michel GERVAIS, Yves BLIN, Gilles LEBRAY, Marie-Claude CRUCHÉ, Roger BONTEMPS, Pierre OZANGE.

Était excusé : Janine ERHART, Martine CASSÉ

Secrétaire de séance : Pierrick BERRIGUIOT

Ordre du jour :

- Emission du titre de recettes du repas du 11 novembre 2023

1- Délibération

ÉMISSION DU TITRE DE RECETTES DU REPAS DU 11 NOVEMBRE 2023

Monsieur Didier TORCHÉ, Président, rappelle que par délibération en date du 26 septembre dernier, il a été décidé de reconduire le repas du 11 novembre et de modifier le seuil de l'âge de la gratuité le portant à 68 ans pour l'année 2023.

Outre ces personnes, d'autres convives peuvent participer pour un montant défini à 33 € lors de la séance précitée, acté dans le procès-verbal.

M le Président informe les membres du CCAS que douze personnes se sont acquittées de cette somme soit un montant global de 396 €.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres,

CONFIRME la fixation à 33 € du prix du repas du 11 novembre pour les personnes qui ne bénéficient pas de la gratuité.

PREND ACTE que douze personnes se sont acquittées de ce montant soit une somme globale de 396 €.

AUTORISE M le Président à émettre le titre de recettes correspondant.

9 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

2- Questions diverses

Echange sur le bois de St Fiacre, sur les coupes et ventes réalisées en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 20

Le Président de séance,
Didier TORCHÉ



Le secrétaire de séance,
Pierrick BERRIGUIOT